

## France Inter, Mardi 12 avril 2016, 10h00, Linky, un compteur trop connecté ?

<http://www.franceinter.fr/player/reecouter?play=1261205>  
<http://www.franceinter.fr/emission-un-jour-en-france-linky-un-compteur-trop-connecte#comments>  
[http://doc.stoplinkynonmerci.org/index.php?searchField=filename&searchOperator=starts\\_with&searchValue=%25&action=view&id=120&exportFormat=](http://doc.stoplinkynonmerci.org/index.php?searchField=filename&searchOperator=starts_with&searchValue=%25&action=view&id=120&exportFormat=)

Le nouveau compteur électrique Linky, dont le déploiement a commencé en décembre et qui doit remplacer à terme tous les compteurs électriques des 35 millions de foyers français, suscitent des craintes chez les consommateurs. 60 communes refusent même son installation.

Quel est l'intérêt de ce compteur pour les usagers ? Les ondes qu'il émet sont-elles dangereuses pour la santé ? Y a-t-il un risque de surveillance de nos habitudes et de diffusion de nos informations personnelles de consommation électrique ? Peut-on refuser l'installation de ces nouveaux compteurs ? Autant de questions qui préoccupent les consommateurs et auxquelles nous tenterons de répondre dans cette émission.

Participants :

Bernard LASSUS, représentant ErDF

Stéphane LHOMME, conseiller municipal de Saint Macaire

José Ruiz, maire de Varennes sur Allier

Mme Vilain, habitante de Varennes sur Allier

Hélène Chevalier pour France Inter

Nicolas Mouchnino, chargé de mission énergie et environnement à l'UFC que choisir.

Jo Viard, à la tête d'une chaire récemment créée à Telecom consacrée à l'exposition aux ondes électromagnétiques

**1ère partie :** <https://www.facebook.com/groups/StopLinky/permalink/216774855361426/>

- Coup de sonnette à la porte...
- Bonjour Madame, Je viens pour le remplacement du compteur par Linky.
- Oui ! D'accord... Aujourd'hui, là ?
- Aujourd'hui, là maintenant !
- D'accord et vous en avez pour combien de temps ?
- J'en ai pour à peu près 25 mn
- D'accord. Bon ben très bien. J'avais complètement oublié. C'est pas grave.
  
- La journaliste : Combien vous en installez en général par jour ?
- Une dizaine par jour.
- Est-ce qu'il y a des gens qui vous disent qu'ils ne veulent pas de Linky ?
- Ça arrive, on essaie de les persuader de poser des compteurs. C'est un avantage pour eux.

Un installateur qui installe un compteur Linky chez une dame à Maison Alfort.

Ils sont peut-être aussi passés chez vous.

D'ici à 2021, tous nos compteurs électriques vont donc être changés. 35 millions de foyers concernés... Le compteur Linky dit « intelligent », « intelligent » parce qu'il permet d'analyser toutes nos données de consommation qu'il peut transmettre de manière fine aussi bien à nous

consommateurs, qu'à ERDF.

Seulement voilà, les critiques sont de plus en plus vives.

Bonjour Hélène Chevalier !

- Bonjour !

Critiques notamment à Varenne sur Seine en Seine et Marne.

Hélène CHEVALIER : Oui, Varennes sur Seine, commune de 3400 habitants où plusieurs quartiers se mobilisent contre le compteur. C'est le cas à l'entrée du village où une dizaine de pavillons arborent sur leur compteur ErDF situés à l'extérieur des pancartes contre Linky.

En décembre, le conseil municipal a d'ailleurs voté en séance son opposition à l'installation des compteurs et encourage ses habitants à le refuser.

- Le maire qui s'appelle José Ruiz, vous l'avez interrogé.
- José Ruiz : Ce qu'on a décidé lors de ce conseil, c'est de se positionner en disant : « Nous ne sommes pas des scientifiques. Il y a débat. Et s'il y a débat, c'est parce qu'il y a doute. Et donc nous, puisqu'il y a un doute par rapport à sa nocivité, on veut appliquer le principe de précaution qui est quand même un principe constitutionnel désormais et qui s'applique. Et c'est au nom du principe de précaution qu'on a dit à ErDF : « Ecoutez ! On ne veut pas que vous installiez sur nos réseaux ces compteurs Linky.
- Hélène Chevalier : Donc, vous principalement, c'est quand même les ondes qui vous posent problème avec ces compteurs ?
- JR : Si vous voulez, il y a un problème de santé qui est posé à cause de ces ondes. Première constatation, c'est que les fils électriques avec les gaines plastiques ne sont pas faits pour recevoir ce type de produit. Et qu'il y a donc danger. Un danger qui est d'ailleurs éminemment dénoncé par des organismes officiels. On a par exemple l'organisation mondiale de la santé et l'institut de recherche sur le cancer qui dit « Attention ! Linky, c'est potentiellement cancérigène ! ». Premier problème de santé. Ensuite, il y a un problème concernant la sauvegarde de la vie privée. Je ne suis pas un spécialiste de toutes ces questions mais on nous dit que certains hackers pourraient très bien pénétrer dans ces systèmes et disposer de toutes les informations qu'ils souhaiteraient y compris qu'ils pourraient éventuellement mettre en panne la fourniture d'électricité. Il y a aussi le fait que nous sommes dans une situation – alors que l'ANSES qui est un organisme officiel au plan national – l'ANSES qui a dit « Attention ! Il faut se préserver de tous ces appareils qui créent des ondes, etc. ». Or, en fait, on est dans un mouvement complètement inverse. On a aujourd'hui Linky. Mais juste derrière arrive Gazpar. Et derrière Gazpar, on aura les compteurs à eau. Donc, ce que j'ai proposé à l'équipe municipale, c'est de s'emparer de cette question du Linky, et puis on va poursuivre avec Gazpar, avec les compteurs pour l'eau, etc. Et puis sur le plan économique, d'après les études que j'ai pu lire, il y aurait 10 000 emplois qui seraient supprimés à terme, tous les releveurs de compteurs de France. Parce qu'après on n'en a plus besoin. Du point de vue de la logique interne à ErDF, il n'est pas sur du tout que cette affaire de compteur Linky, les 5 milliards que ça coûte puissent être un jour remboursés.
- FI : Alors Gazpar, c'est l'équivalent du Linky mais pour le gaz, précisons-le. Ce que vous dit le maire aussi Hélène, c'est qu'il y a eu des moments tendus entre les habitants et les techniciens qui venaient poser les compteurs.
- HC : Oui, notamment parce que certains habitants qui avaient refusé le compteur ont eu la surprise en rentrant le soir de voir qu'il avait quand même été changé, la plupart des compteurs étant situés à l'extérieur des maisons. Du coup, certains quartiers se sont organisés, on s'est relayé pour surveiller les compteurs des voisins. Et gare à l'installateur qui osait y toucher. Les conseillers municipaux ont du intervenir à plusieurs reprises pour

éviter que techniciens et varennois n'en viennent aux mains. Mais depuis quelques semaines, plus l'ombre d'un installateur dans les rues de Varennes. En fait, ErDF attend très certainement la décision du tribunal administratif qu'il a saisi pour contester la décision du conseil municipal, décision dont la préfecture demande également le retrait. Pas impressionné le maire continue sa lutte. Prochaine étape : faire voter en conseil municipal de ne pas faire se installer Gazpar.

- FI : Alors, c'est à Varennes que réside la dame qu'on a déjà entendu dans le générique, Madame VILAIN, elle s'appelle, elle dit pourquoi elle ne veut pas de ces compteurs.
- Mme Villain : Les ondes, je m'en tape le coquillard. Avec mon portable, j'en ai plein les oreilles pareil. Mais ce que je refuse, c'est mon atteinte à la liberté.
- FI : Vous pensez quoi ? Qu'ils vont voir...
- Mme V : Obligatoirement. Ils vont gérer nos consommations. Si ça leur plaît pas, ils seront en passe de vouloir le baisser ou l'augmenter. Et peu m'importe, c'est à moi de gérer ma propre consommation, et non pas à eux.
- HC: Vous pensez qu'ils peuvent vous empêcher de consommer ce que vous voulez, en fait ?
- Mme V : Absolument. En diminuant, ils peuvent aussi m'empêcher de consommer ce que j'ai envie de consommer. Il suffit que j'ai un vivarium. Il suffit que j'ai un solarium. À la limite, ils n'ont pas à savoir ce que je possède ou pas. Après, on enlève aussi du travail. On se plaint que aujourd'hui dans la société, il n'y a plus de travail, ce qui est tout à fait en plus de ça cautionné par l'état.
- FI : Alors quelle part de fantasme et de critique pertinente dans tout cela ? On va répondre à cela à travers au fond deux autres questions qui nous parviennent déjà : « Comment fonctionne le compteur très précisément et quel est son intérêt ? », « Pourquoi changer des compteurs qui fonctionnent ? », Bernard Lassus, vous qui êtes Monsieur Linky chez ErDF, quelle réponse à ces deux questions-là ?

Début de la mascarade. Dans le rôle de l'embobineur, Bernard LASSUS.

- Bernard LASSUS (Monsieur LINKY d'ERDF) : Enfin, merci de me poser cette question, parce que c'est intéressant de revenir sur pourquoi on fait tout ça en fin de compte. Heu, déjà, il faut savoir que au niveau des compteurs, on a 20 millions de compteurs qui sont de technologie des années 60. 15 millions des années 90 et trois millions qui sont alors là carrément antédéliuviens.
- FI : D'accord ! Mais une bonne partie marche encore très bien
- BL : Eh ben on en change à peu près un million par an, donc déjà, et qu'on recycle parce que j'ai vu des critiques sur le recyclage donc quelque part et en plus ces compteurs étaient conçus pour les années 60, c'est à dire favoriser l'accès à la consommation électrique. Ils ne correspondent absolument plus aux enjeux économiques et énergétiques qui nous entourent. [qui définit ces enjeux économiques et énergétiques qui nous entourent ? ]. Donc, ça, c'est déjà un premier point. Deuxième point : les réseaux, ils vont changer complètement et nous on travaille pour 20 ans. Demain, il y aura du stockage, il y a des énergies renouvelables, il y en a 350 000 qui ont apparus en 10 ans, il faut quand même les intégrer, en profiter et puis, il va y avoir le stockage comme je l'ai dit, les recharges de véhicules électriques [Tiens donc!], ben tout ça, il faut repenser le réseau, il faut avoir des données, c'est un peu comme la circulation dans Paris, il faut mesurer le nombre de voitures, ben là il faut mesurer un peu l'intensité [et alors, c'est une raison pour aller espionner dans les maisons ? Hein?] pour pouvoir gérer au mieux et profiter de ces énergies renouvelables [traduisez pour pouvoir faire le maximum de fric sur le doc du consommateur]. Et troisième chose, il y a les

- exigences des clients qui ont changé [Ah bon ! Quels clients?]
- FI : Ils veulent être dépannés vite ?
  - BL : Il faut savoir qu'on a un million trois cent mille kilomètres de fil [ça impressionne, hein, un chiffre pareil?], de câble électrique dans une France où l'habitat est très diffus [Faudrait voir tout de même à relativiser...]. Donc, il faut aller vite [pour aller où et vers quoi?] et nous, on nous connaît surtout dans les tempêtes quand il y a de la neige. On voudrait ne pas être en aveugle pour pouvoir [c'est merveilleux, Linky fait même fondre la neige] gérer les problèmes de dépannage. Deuxième chose : Les gens veulent être beaucoup plus maîtres de leur consommation [Oui, et?]. Je ne sais pas si vous voyez mais les enfants de 15 ans, si dans 5 ans, ils ne pourront même pas gérer leur consommation à distance [quel désastre en effet!] ou ne serait-ce faire des économies [C'est pas plus simple de couper la lumière avant de partir?]. Bon, troisième chose, du coup, du confort [moi, je trouve ça plutôt fort con!], faut quand même savoir qu'on va pouvoir télécommander des choses, donc par le compteur [Bon, faudrait quand même savoir, ce compteur il envoie des infos en permanence ou une minute par jour?] et grosso modo, on fait à peu près deux millions quatre cent mille interventions qui nécessitent un rendez-vous [Ah, c'est ça télécommander des choses à distance, mettre en route ou arrêter le compteur, changer de contrat (nombre de kW)]. Donc, c'est pratiquement autant de RTT, de demi-journées de RTT qu'on va rendre je dirais à la société. [depuis quand les patrons rendent les progrès et les bénéfices à ceux à qui ils les doivent?]
  - FI : Donc ça peut se faire à distance.
  - BL : Ça peut se faire à distance !

**2ème partie :** <https://www.facebook.com/groups/StopLinky/permalink/216893935349518/>

- FI : Nicolas Mouchnino, de votre point de vue, qu'apporte Linky au consommateur ?
- NM : Alors, il faut voir que ce qui est important aujourd'hui pour le consommateur, c'est que il voit sa facture d'énergie augmenter. Et l'enjeu pour lui, c'est de maîtriser sa consommation, de mieux gérer, l'optimiser. Et là, la difficulté qui se pose, c'est qu'aujourd'hui, ce compteur qui est déployé, c'est comme le gazpar ou comme les autres compteurs communicants, c'est que très souvent, on a oublié le consommateur. On a oublié le consommateur, parce que faut voir, depuis 2008, ce compteur a été conçu en 2007, je crois, et depuis le Grenelle de l'environnement, on en parle. Et ce qu'on constate, c'est que jamais, on a évalué le gain pour le consommateur, jamais on a testé, alors qu'il y avait des tests qui étaient réalisés, à Lyon, à Tours...
- FI : Alors quel retour ?
- NM : Ben rien, puisqu'on n'a pas testé les solutions avec le consommateur de maîtrise de la consommation d'énergie, de l'information du consommateur. Donc aujourd'hui, ce qui se passe et finalement, c'est un petit peu ce qu'on constate sur le terrain, c'est que finalement, on voit les inconvénients, mais aujourd'hui, il n'y a pas d'avantages, puisque les fournisseurs ne proposent pas les services qui vont avec, on n'a pas de service de maîtrise de la consommation d'énergie, et donc finalement on a un décalage où on voit que finalement on peut potentiellement, on parlera de la question des données, on voit que les tarifs vont évoluer puisque maintenant on va pouvoir précisément impacter le coût réel d'utilisation d'électricité au consommateur donc certes certains consommateurs vont voir leur facture baisser, mais d'autres vont la voir augmenter, donc on voit les inconvénients, mais malheureusement et c'est ça qui est dommage, nous on a souhaité que...
- FI : Mais quand on vous dit que en Grande Bretagne, ça s'est traduit par une baisse de 90 € de la facture moyenne des foyers ?

- NM : Alors là, effectivement pour certains consommateurs je vous l'ai dit, ça va baisser. Parce qu'effectivement aujourd'hui, on a du mal à cibler les consommateurs avec les compteurs actuels. Demain, on pourra mieux cibler les consommateurs et leurs usages [Nous sommes des cibles à atteindre mes amis, ça ne vous évoque rien des cibles?]. Et on facturera, par exemple, uniquement, la question des ménages au chauffage électrique. Par exemple aujourd'hui, ils consomment au moment où l'électricité est la plus chère. Sauf que ce coût est répercuté sur l'ensemble des consommateurs aujourd'hui. Demain, ça ne sera plus le cas avec le compteur Linky, donc, ces consommateurs vont voir les inconvénients de ce compteur.
- FI : Avant de prendre André au standard « D'un jour en France », Bernard Lassus, on saura à quel moment j'allume mon four et je l'éteinds, à quel moment, le radiateur électrique est en marche, est-ce qu'on saura appareil par appareil, à quel moment, je m'en sers, ce que ça consomme, s'il y a un problème sur un radiateur électrique.
- BL : Absolument pas ! Donc, je sais qu'il y a des choses qui se disent un peu partout. Je vous remercie de poser la question parce que ça va me permettre de remettre les choses au point. Il y a deux univers en fin de compte au niveau du compteur [cause toujours, tu m'intéresses ! C'est reparti pour une couche d'enfumage!]. Il y a ce qui se situe en amont et ce qui se situe chez le consommateur. Donc, nous, coté distributeur, on donne la possibilité à un consommateur de créer un espace
- FI : Mais ce que nous dit NM, c'est que c'est pas en place encore et que
- BL : Ça existe depuis février. C'est en place [Qu'est-ce qui est en place?] et nous commençons à avoir des abonnements au courbes de charge, on y reviendra si vous le souhaitez où chacun peut visualiser sa consommation à des pas d'une demi-heure ou à la journée en fonction de ce qu'il veut, nous sommes très surveillés par la CNIL et je peux vous dire « On est un service public » [Ah bon?] et si jamais on passait les bornes [Mais elles sont franchies depuis longtemps les bornes, comment pouvez-vous les passer une deuxième fois?]. Et puis, la deuxième chose, parce qu'on m'a vu sur iTélé. Qu'est-ce que je présente sur iTélé ? C'est toute autre chose. [réinterprétation de la vérité à posteriori] C'est que le compteur en fin de compte lui, suite au retour d'expérience qu'on a faite sur Tour et sur Lyon, on a prévu un petit emplacement où on peut mettre un petit boîtier. Et ce petit boîtier envoie les informations du compteur sur des box ou sur des managers d'énergie. Ces managers d'énergie peuvent en fonction des informations qui sont transmises par le compteur être reliées à une télévision ou autres, et vous donner instantanément
- FI : Donc la technologie existe ? Elle peut être mise en place
- BL : Elle peut être mise en place, mais la seule chose qu'il y a, c'est deux choses différentes, et moi, en tant qu'ErDF, je le redis pour tous ceux qui me traitent de vilains mots, je n'ai pas accès à ces informations, que c'est dans le monde du client, ça lui appartient, et ces informations ne sont absolument pas remontées par les systèmes d'information d'ErDF.

**3ème partie :** <https://www.facebook.com/groups/StopLinky/permalink/217011218671123/>

- FI : André au standard « D'un jour en France »
- André : Oui, bonjour !
- FI : Bonjour André !
- André : Je voulais tout d'abord vous dire que la communication d'EDF, parce que ERDF, c'est 100% EDF, hein ?
- FI : Oui
- André : est très sujette à caution et même très ambiguë. Je souris quand j'entends Monsieur parce que je vous signale que EDF vient d'être condamné dans sa communication à la

- COP21 en disant « L'énergie nucléaire ne pollue pas ! » et on a prouvé par l'uranium, les mines d'uranium en Egypte, au Niger, etc. Alors ça, c'est une première chose.
- FI : Ça, c'est un autre sujet !
  - André : C'est un autre sujet, mais il faut le savoir puisque vous l'avez aussi souligné, il y a toujours deux versions avec eux. Mais moi, je voulais parler de la loi « Informatique et Libertés ». Il faut bien savoir que dans la loi « Informatique et Libertés », c'est bien précisé que cette loi définit les principes à respecter lors de la collecte du traitement et de la conservation des données personnelles. Bon, là, c'est une première chose. Ça concerne les particuliers. On dit qu'actuellement, « Non, les particuliers, de toute façon, là-dessus, la loi « Informatique et Libertés », la CNIL, pardon,
  - FI : protège
  - André : Aucun problème. Mais je sais que sur le plan juridique, c'est attaquable. Mais avec les données dont va bénéficier ErDF, ces données, ce sont des données qui vont être données à ces filiales, par exemple à sa filiale Bleu Ciel, pour démarcher les clients. Ça sert de savoir exactement ce que consomme un client. Enercoop ou d'autres sociétés de distribution n'auront pas accès à ces informations. Et ça, c'est de la concurrence déloyale. Et ça, on n'en parle pas. Et si j'étais moi, les concurrents d'EDF, justement, je les attaquerai sur ce point-là.
  - FI : Nicolas, en un mot s'il vous plaît !
  - André : Il faut savoir qu'on est dans une dérégulation du marché de la distribution et qu'en 2009, plus d'un million de changements de fournisseur d'électricité ont eu lieu. Hein ! Ça, c'est sur ce plan-là important et donc, toutes les autres sociétés, Poweo, Direct Energie peuvent se poser la question parce qu'à partir du moment où sur un marché, vous n'avez pas les mêmes informations, vous n'êtes pas placé au même niveau.
  - FI : Nicolas Mouchnino, est-ce que les garanties aujourd'hui fournies sur la protection des données, le cryptage lors de leur transmission, l'impossibilité qu'un tiers puisse y accéder, est-ce que ces garanties-là vous semblent satisfaisantes ?
  - NM : Aujourd'hui, ça a été un grand débat là sur ces questions de données, puisque là, il y a la question de savoir qu'est ce que l'on transmet, qu'est-ce qui est transmis de ce compteur vers ErDF et qu'est-ce qui est transmis vers la maison et qu'est ce qui est transmis potentiellement stockable dans le compteur ? Et là, très clairement, la CNIL a fait un travail important, c'est à dire qu'elle définit deux cadres, c'est à dire les données qui remontent pour faire la facturation, c'est les seules données qui remontent sans autorisation du consommateur, mais elles sont faits implicitement quand on a un contrat de fourniture comme actuellement, et puis, il y a les données plus fines de consommation, qui permettent d'avoir une image du comportement et de l'usage que fait de l'électricité le consommateur. Et ça, ils sont très encadrés. La difficulté qui se pose aujourd'hui, c'est que finalement, comme il n'y a pas de service, et finalement la difficulté aujourd'hui pour le consommateur, ça va être de savoir que les données qui vont être plus fines de consommation, qui vont être demandées par des tiers, un fournisseur, un coach énergétique, enfin, on peut imaginer tout un tas de services, c'est de pouvoir identifier si la collecte de données est proportionné au service. Et c'est ça la difficulté aujourd'hui qui se pose avec ce compteur, c'est à dire que comme il ne stocke pas suffisamment les données à l'intérieur que le consommateur a du mal à on dire les maîtriser, il va avoir une difficulté à savoir si la collecte de données n'est pas disproportionnée au regard du service. Et c'est ça finalement l'enjeu et c'est peut-être aussi l'inquiétude qu'il y a de certains consommateurs, c'est qu'on ait une collecte disproportionnée. Mais il faut bien comprendre que au final, si on n'autorise rien du tout, il y a juste des index qui remontent, qui permettent de faire uniquement la facturation.
  - FI : Bernard Lassus, est-ce que ces données, vous allez les donner à des filiales qui

effectivement vous apportent un avantage certain, et surtout la question au fond, c'est le coup d'après. C'est à dire qu'aujourd'hui, vous nous dites, elles sont stockées un an pas plus, elles sont cryptées quand elles remontent, mais, rien n'empêche qu'un jour, un gouvernement décide que ça, ça serve et puisse s'en servir pour une raison x, y ou z.

- BL : Attendez, alors, nous déjà 1) On est une entreprise du secteur régulé, on est hyper-surveillé par la commission de régulation, nous n'avons pas de filiale, d'abord 1) On ne fait pas de business avec les données, nous, on les met à disposition, et nous notre enjeu,
- FI : À la disposition de qui ? ou quoi ?
- BL : À des fournisseurs par exemple, des clients, ou de certains tiers. Mais on ne les vend pas. En plus, nous ce qu'on cherche, c'est à être un tiers de confiance, pour essayer de mettre en place toute une sécurité autour de ça pour que le client d'une certaine manière quand il juge intéressant de pouvoir confier des données à un acteur, il puisse le faire en toute sécurité. Et nous, on est hyper-contrôlé par deux choses.
- FI : Quand vous parlez
- BL : 1) Par la CNIL et par l'INSEE.
- FI : Quand vous parlez de fournisseur, de qui s'agit-il ?
- BL : C'est Engie, c'est Direct Energie, c'est EDF, c'est les acteurs du marché. Et normalement, à chaque fois qu'un client souhaite donner des informations, nous on a besoin d'un accord quelque part explicite de ce client, pour pouvoir collecter ces informations
- FI : Quelque part explicite.
- BL : et les transmettre explicite. C'est à dire que là, attendez, on est complètement surveillés, on ne peut pas se permettre de faire n'importe quoi. Là, là-dessus, bon et après, j'écoutais ce qui était dit. Il y a quand même un service qui est quand même intéressant, j'étais avec le sénateur LENOIR, un jour, il dit « Par exemple, quand vous voulez faire des économies d'énergie, je vais faire la comparaison avec un régime. Vous avez besoin d'une balance pour mesurer les résultats de votre régime, eh bien par rapport aux économies d'énergie, les espaces sécurisés qu'on va mettre en place, vont pouvoir donner à tout un chacun et quel que soit son niveau parce qu'on me parle souvent de l'Allemagne, mais nous on le fait pour tout le monde, on ne fait pas que pour les gens aisés, on le fait pour tout le monde et grâce à ça, chacun peut situer ses économies, et à partir de là, commencer comme certaines études le mettent en valeur, on peut aller jusqu'à 25% d'économie d'énergie par des éco-gestes. Eh ben, le compteur, il peut servir à ça. Nous, ce qu'on souhaite, c'est qu'il serve à ça.
- FI : Hélène Chevalier, il y a des questions de données personnelles, ce qu'apporte réellement le nouveau compteur au consommateur, on n'en a parlé et puis il y a la question des ondes, alors on vous retrouve Hélène, Linky, ça marche comment en un mot ?
- Hélène : Pour remonter ces données de consommation d'électricité, il se connecte une fois par jour avec ErDF. Il n'est ni connecté à un internet type ADSL ou mobile via GSM mais connecté par le réseau électrique lui-même qu'on appelle le CPL, le courant porteur en ligne, le CPL c'est une technologie que beaucoup de foyers français utilisent déjà, notamment, tous ceux équipés d'une offre triple-play, pour pouvoir par exemple déporter sa box de télé dans une autre pièce que sa box internet mais pour plusieurs associations comme PRIARTEM ou Robin des toits, cela produit des rayonnements d'ondes électro-magnétiques nuisibles à notre santé.
- FI : Alors dangereuses les ondes ou pas ? Vous avez interrogé un scientifique sur le sujet ?
- Hélène : Oui, il s'appelle Jo Viard, il est à la tête d'une chaire récemment créée à Telecom justement consacrée à l'exposition aux ondes électromagnétiques. Jo Viard connaît bien le CPL puisqu'il a longtemps travaillé sur le sujet chez Orange, je précise qu'il a aujourd'hui démissionné de son poste chez l'opérateur.

- Jo Viard : Quand on faire des mesures, pour faire les mesures de champ, c'est un peu ce système qu'on va utiliser.
- Hélène : cette sorte de gros micro ?
- JV : C'est un très très gros micro. Dedans, il y a une antenne ou des boucles qui vont permettre de mesurer le champ électrique ou/et le champ magnétique qui est émis volontairement par une source comme une box wifi ou de manière involontaire quand on travaille sur des courants qui sont en ligne, donc avec des courants porteurs comme c'est le cas avec des compteurs du type Linky. Avant de répondre à dangereux ou pas dangereux, je pense qu'il faut se dire que dans le cas des CPL, l'amplitude de l'exposition est très, très, très faible. C'est à dire qu'après quelques dizaines de centimètres, on ne peut pas ou très, très difficilement détecter ce qui a été émis, et que dans l'environnement si on est au milieu de la pièce avec des câbles qui sont autour, l'exposition induite par ces fils est très très faible quand on la compare à d'autres phénomènes tels que ne serait-ce qu'une box WIFI dans une bande de fréquence ou l'utilisation d'un téléphone, ou ce qu'on oublie aussi, c'est l'utilisation d'un appareil électrique qui ne va pas forcément faire que prendre de l'électricité pour s'alimenter, je pense par exemple à un sèche-cheveux, eh bien, le sèche-cheveux, il va aussi rayonner des champs qui sont liés aux perturbations qu'il peut impliquer sur le réseau. Donc les niveaux d'exposition induits par les courants porteurs sont extrêmement faibles et dans ce cadre-là, il est très très peu probable qu'il puisse y avoir un effet lié à ces niveaux.
- Hélène : Avez-vous les relevés que vous avez faits ?
- JV : Alors, les relevés qu'on a pu faire quand on est à une dizaine de centimètres, on est à des niveaux de champ magnétique et des niveaux de champ électrique qui sont 1000 fois en dessous des limites et que très, très vite quand on s'éloigne de ces câbles, on se retrouve à des niveaux qui sont encore plus bas, quoi ! Et ces niveaux-là, moi, je les ai regardés un petit peu, on a fait quelques relevés, et on avait regardé un petit peu dans ce qu'on appelle au niveau scientifique la littérature, on avait regardé un petit peu l'ensemble des mesures. C'est tout à fait cohérent. C'est à dire que quand le signal passe par des câbles, ce qui est rayonné par ces câbles est extrêmement faible.
- Hélène : C'est du niveau d'un sèche-cheveux ?
- JV : Voilà ! C'est d'un niveau d'un sèche-cheveux.

**4ème partie :** <https://www.facebook.com/groups/StopLinky/permalink/217017585337153/>

- FI : Bonjour Stéphane LHOMME !
- SL : Bonjour !
- FI : Alors un petit mot d'Hélène Chevalier avant de vous entendre
- HC : Alors une petite précision supplémentaire. Comme il n'existe pas à ce jour d'étude sur la nocivité d'utilisation du CPL, la direction générale de la santé a entendu les demandes des électro-sensibles de France et a saisi l'ANSES, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire qui ne devrait rendre son rapport sur Linky qu'à l'automne prochain mais sauf énorme surprise, les conclusions ne devraient pas être très éloignées de celles de Jo VIARD.
- FI : Donc, bonjour Stéphane LHOMME !
- SL : Bonjour !
- Vous êtes conseiller municipal de Saint Macaire en Gironde, militant écologiste anti-nucléaire. C'est vous qui avez créé le site : refus linky gazpar. Quand vous entendez Jo Viard dire : « Bon, voilà ! Les ondes, c'est peanuts, qu'est-ce que vous répondez ? »
- SL : Alors déjà, je m'étonne que dans votre émission, on ait le promoteur du programme



- Linky et une association de consommateurs extrêmement ambiguë puisque même le monsieur en question dit que même si on refuse Linky, on va se faire couper l'électricité, finalement, ce sont deux personnes qui sont là pour défendre ce projet.
- FI : À part vous, pas d'interlocuteur légitime. Sur les ondes, qu'est-ce que vous répondez quand on vous dit
  - SL : et par ailleurs, justement, votre émission est en train de passer à coté de l'essentiel dans cette affaire, et l'essentiel, je vais vous le dire,
  - FI : Je vous écoute, allez-y !
  - SL : Actuellement, Monsieur Lassus parlait de 300 communes où les Linky commencent à être installés, on arrive maintenant à 100 communes qui ont refusé votre compteur. Hier soir, encore, la commune d'Hyères en Essonne, 30 000 habitants vient de prendre position. Ce qui se passe actuellement, c'est que c'est une affaire de prétendue élite industrielle, politique, européenne et nationale
  - FI : Vous m'avez toujours pas répondu sur les ondes, hein ?
  - SL : Non, parce que vous passez à coté de la question. Vous ne comprendrez pas ce qui se passe actuellement dans le pays dans la France profonde, dans les communes, dans les maisons, si vous voulez en rester sur le terrain sur lequel Monsieur LASSUS d'ErDF de Linky veut que vous restiez.
  - FI : Non ! Ce n'est pas qu'il veut que je reste. C'est que voilà, ce qui fait peur, c'est de se dire : « Voilà! Est-ce que ces ondes sont dangereuses ou pas ? »
  - SL : Moi, vous avez regardé mon site. La question des ondes est une des questions. Elle est importante. Mais c'est une des questions.
  - FI : Absolument !
  - SL : Mais c'est une des questions.
  - FI : C'était ma première question mais vous voulez pas y répondre, j'en avais d'autres derrière.
  - SL : Alors écoutez, je vais vous dire très rapidement sur les ondes parce que ça fait trois quart d'heure que Monsieur Lassus raconte, il me faudrait autant pour rectifier. Alors, ce qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'il y a trois programmes de compteur communicant.
  - FI : C'est ça, voilà !
  - SL : Linky, Gazpar et les compteurs d'eau et que si on se laisse faire, chaque logement va se retrouver avec de deux à quatre compteurs communicants parce que parfois, il y a l'eau chaude et l'eau froide, avec tout un tas de matériel complémentaire qui vont être installés dans les rues, des répéteurs, répartiteurs, etc. Les informations convergent soit vers des antennes pour les compteurs gaz et compteurs d'eau, soit vers les transformateurs de quartier pour les Linky d'où elles repartent par téléphonie mobile, et ça, ça se passe collé au maison, moi j'ai un transformateur électrique de quartier à deux mètres de mon logement dont je suis locataire et je veux pas que tout cela traverse la chambre de mes enfants. Donc, voilà pour la question des ondes, mais ce que je voulais vous dire.
  - FI : Juste sur les ondes, que ferez-vous si l'ANSES dit que...
  - SL : Alors, cette question est tranchée à l'avance. C'est une ficelle qui est vieille comme l'industrie et les multi-nationales. L'ANSES va produire un rapport lénifiant qui demandera quelques petites précisions ici ou là, mais qui va valider évidemment, qui va dire qu'il n'y a aucun risque et Monsieur LASSUS dira : « Vous voyez ! On vous l'avait bien dit. C'est réglé, donc maintenant, on peut mettre les compteurs Linky partout ! ».
  - FI : Vous n'accordez pas foi à cette autorité indépendante ?
  - SL : Parce que déjà tout simplement comme je viens de vous dire, il y a trois programmes de

compteur communicant, et en plus, il suffit de lire les brochures d'ERDF, mais pas celles qui sont diffusées aux habitants et aux élus, celles qui sont pour les industriels, je peux vous le citer « Nous ne sommes qu'aux prémices de l'exploitation de toutes les potentialités du compteur Linky, Big Data, Usages domotiques, objets connectés... ». L'installation de ces compteurs bénéficiera à l'ensemble de la filière électrique. Et oui ! Pas aux habitants ! Le programme Linky est suivi de très près par les acteurs majeurs du secteur de l'énergie – fournisseurs, distributeurs, producteurs, équipementiers, start-up – c'est une brochure d'ERDF. Alors Monsieur le bonimenteur nous dit : « Ah ! C'est pour arranger la vie des gens, vous allez voir, ça va être plus simple, vous allez faire des économies d'énergie ».

- FI : Bon et vous n'y croyez pas.
- SL : Je vous rappelle que l'Allemagne a conclu « On va annuler le déploiement des compteurs communicant » après une grande étude du cabinet Ernst and Young, c'est quand même tout sauf un cabinet d'activistes... Ils ont conclu que ce compteur n'avait aucun intérêt.
- FI : Alors on va interroger nos invités sur l'Allemagne, sur l'Allemagne justement, Nicolas Mouchnino, c'est une vraie remarque. Voilà, l'Allemagne a enquêté et a conclu que le rapport entre le coût du déploiement et l'avantage pour les consommateurs, ça valait pas le coup de déployer.
- NM : Alors, effectivement, il y a normalement une directive européenne qui fait que on doit évaluer l'intérêt de ces compteurs communicants pour les envisager. Et là, nous, on avait été cités à l'origine puisque comme le dit Monsieur, ça fait un certain temps qu'on est sur ce compteur, on a attaqué quand même des arrêtés de déploiement en 2012, donc on n'est pas seulement juste là en train de dire dans l'intérêt d'ERDF. C'est bien de le rectifier. La question aujourd'hui et nous ce qu'on a critiqué, c'est que finalement cette étude d'impact qui a été faite en France n'a été faite que sur le périmètre distributeur. Et c'est peut-être là aujourd'hui qu'il y a
- FI : Périmètre distributeur, ça veut dire ?
- NM : Le périmètre ErDF, c'est à dire les gains pour ERDF et pour le réseau. Et pas finalement les gains pour le consommateur. Et c'est peut-être là qu'est née la difficulté. C'est à dire que aujourd'hui, et c'est ce que je disais tout à l'heure, il est difficile de voir les gains pour le consommateur et ça, c'est un vrai problème aujourd'hui et c'est peut-être pourquoi l'Allemagne a refusé ce compteur.
- FI : Bernard LASSUS, pourquoi, c'est pas plus clair, le gain puisque vous dites qu'il y a un gain énorme. Les maires de France nous disent : « Voilà, on a besoin d'information. On n'en n'a pas. Pourquoi, cette opacité et je précise qu'il nous reste trente secondes.
- BL : Oui, alors très vite, quand même l'Allemagne va installer pour tous ses clients qui consomment au-dessus de 6600 kW/h par an, pour les gros consommateurs, nous, on a préféré le faire à l'ensemble et puis on bénéficie d'économies d'échelle, parce qu'il y a un grand distributeur alors qu'en Allemagne, il y en a plusieurs centaines. Excusez-moi, rappelez-moi la question.
- FI : Non, la question, c'était la question simple que pose depuis le début Nicolas Mouchnino, quel apport pour les consommateurs puisque c'était si évident selon vous, pourquoi est-ce que ça n'apparaît pas plus clairement ?
- BL : Ben, alors, c'est que vis à vis de maires, on va répondre à ces questions. Le président, Philippe Monloubou a envoyé à tous les maires un dossier qui justement reprend tous les avantages. Mais comme l'avantage le plus important, c'est de pouvoir avoir un site sécurisé, pour pouvoir mieux maîtriser sa consommation et situer notamment tous ses efforts pour à la fois gagner sur la facture et gagner sur la planète.
- FI : Merci à tous les deux d'être venus ce matin au micro de France Inter. 10h48...